

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement au stationnement en cour avant aux 7353-7359, rue Saint-André (Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006).

Cette dérogation autoriserait l'aménagement de deux unités de stationnement en cour avant et ce, malgré les articles 566, 568 et 569 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 6 mai 2014, à 19 h**, à la Salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Le 15 avril 2014

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac, avocate

Publication : Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 15 avril 2014